

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
PARIS  
—

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 560 231**

②1 N° d'enregistrement national :

**84 03489**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : D 03 D 15/00; A 61 H 7/00; D 04 B 1/00; D 06 H  
5/00.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29 février 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOP « Brevets » n° 35 du 30 août 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SARL MERGALYS*. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Francis Meerpoel.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Robert Ecrepont.

⑤4 Tissu spécial pour le massage ou automassage.

⑤7 Tissu constitué par apport de fils de matières différentes  
dans l'utilisation du massage ou automassage.

**FR 2 560 231 - A1**

## I

La présente invention concerne un tissu exécuté de telle sorte qu'il produit un massage ou automassage sur certaines parties du corps.

5 Cette forme de massage ou automassage ainsi produite, a pour but d'améliorer la circulation sanguine, l'aération de la peau, et par là même, l'élimination de bien des maux ; Ce tissu assouplit l'épiderme, régularise l'humidité de la peau sans arrêter la transpiration, et par une bonne aération, il évite les mauvaises odeurs et inconvénients de la transpiration.

10 Le massage ou automassage se produit lorsque l'on met en mouvement la toile sous le corps, ou que l'on fait faire des mouvements du corps sur cette toile.

Il est possible d'accentuer le massage ou automassage, par apport ou gonflement au-dessus ou au-dessous de la toile.

15 Le massage ou automassage est produit par les reliefs que nous trouvons à la surface de ce tissu. Ces reliefs sont réalisés par des fils de calibres épais, tissés avec des fils de calibres plus fins. Nous trouvons ces fils aussi bien en chaîne qu'en trame.

20 L'assemblage de ces fils pour la réalisation et le résultat de cette toile peut être de toute nature, collé, contre-collé, par apport sur un support, tricoté, crocheté, cousu sur un autre support, ou assemblé par matière confectionnée, découpé, ou entrelacé.

25 Les matériaux entrant dans la fabrication de cette toile peuvent être de toute nature, naturel, artificiel, synthétiques, de matières différentes en fibres dures ou molles, rigides ou flexibles, pleines ou creuses, élastiques, en caoutchouc ou plastiques.

000000000  
 00000000  
 000000  
 0000  
 00  
 0

## II

## REVENDEICATION

(1) Dispositif qui permet de produire un massage ou automassage de toutes parties du corps, caractérisé par un tissu confectionné avec des fils de calibres différents et de duretés différentes afin de faire des reliefs à la surface de ce tissu.

5 (2) Dispositif caractérisé selon la revendication (1) en ce que ce tissu peut être confectionné avec des fils de toutes natures, artificiels, naturels, synthétiques, chimiques, métalliques.

(3) Dispositif selon les revendications précédentes caractérisé en ce que ce tissu peut être réalisé par tous produits déjà confectionnés et/ou  
10 assemblés de telle sorte à produire en surface des reliefs.

(4) Dispositif selon les revendications précédentes caractérisé en ce que ce tissu peut être transformé, par apport de matières colorantes, chimiques ou tous produits d'enduction ou d'apprêts de toute nature.

(5) Dispositif selon les revendications précédentes caractérisé en  
15 ce que ce tissu peut être transformé en divers objets qui ont pour but de produire le massage ou automassage.

(6) Dispositif caractérisé en ce que les divers objets soit réalisés directement selon les caractéristiques des précédentes revendications.

(7) Dispositif caractérisé selon les revendications précédentes en  
20 ce que le tissu peut être réalisé par toutes formes de tissage ou assemblage de fils.